

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal de MARTRIN

Session ordinaire du 11 juin 2020

Le 11 juin 2020 à 20 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire,

Présents : Mme Catherine AUDIRAC IUNG, Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Gaëlle CHOQUER, , Mr. Pascal GATTO, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, Mr. Laurent LAMARRE, Mr. Jean-Marie SINGLA, Mme Séverine VALENTIN, Mr. Aurélien VIALA. Mme Anne CROS arrivée en cours de séance n'a pas participé aux votes concernant les 4 premiers points de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUDIRAC IUNG

La séance est ouverte par Madame le Maire qui demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, soit

- Commission Communale des Impôts Directs

Demande acceptée.

Le maire rappelle alors l'Ordre du jour qui est le suivant :

- Compte-rendu de la dernière séance
- Créances admises en non-valeur
- Approbation du compte de gestion communal dressé par Mr. Stéphane DELMOND, Receveur.
- Approbation du compte de gestion assainissement dressé par Mr. Stéphane DELMOND, Receveur.
- Approbation du compte administratif du budget communal 2019.
- Approbation du compte administratif du budget assainissement 2019.
- Création des Commissions.
- Commission communale des Impôts directs (CCID)
- Questions diverses

- **Compte-rendu de la dernière séance**

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des présents

- **Créances admises en non-valeur**

S'agissant de créances qui n'ont pu, et ne peuvent pas être recouvrées (personnes non solvables, etc.), le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve, après délibération, l'abandon des Créances admises en non-valeur.

- **Approbation du compte de gestion communal dressé par Mr. Stéphane DELMOND, Receveur.**

Après délibération le Conseil approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion communal pour l'exercice 2019 dressé par le Receveur.

- **Approbation du compte de gestion assainissement dressé par Mr. Stéphane DELMOND, Receveur**

Après délibération le Conseil approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion communal pour l'exercice 2019 dressé par le Receveur.

- **Approbation du Compte Administratif du budget communal 2019**

Mme le Maire a demandé la présence de la secrétaire de Mairie pour donner des explications sur le compte administratif du maire sortant.

Après exposé de la secrétaire de mairie , le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	238 241.82
Recettes	€
Résultat de l'exercice	364 000.62 €
Résultat reporté	125 758.80 €
Résultat de clôture	156 465.36 €
	282 224.16€

Investissement

Dépenses	
Recettes	283 878.21 €
Résultat de l'exercice	144 312.64 €
Résultat reporté	- 139 565.57 €
Restes à réaliser	- 45 416.76 €
Besoin de financement	- 112 745.49 €
	- 297 727.82 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du Budget Communal.

- **Approbation du Compte Administratif du budget Assainissement 2019**

Après exposé de la secrétaire de Mairie, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du Service d'Assainissement, qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	3 708.75 €
Recettes	4 395.00 €
Résultat de l'exercice	686.25 €
Solde d'exécution	1 836.97 €

Investissement

Dépenses	1.0 €
Recettes	3 117.75 €
Résultat de l'exercice	3 117.75 €
Report de l'exercice 2018	4 235.30 €
Solde d'exécution	7 353.05 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du Budget Assainissement 2019.

- **Constitution des Commissions**

Le maire rappelle que les Commissions municipales se tiennent en amont du Conseil Municipal. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Le Maire préside de fait toutes les commissions.

- **La Commission Finances** : Aurélien VIALA – Pascal GATTO – Laurent LAMARRE – Evelyne IACKLE
- **La Commission Voirie & Sécurité** : Jean-Marie SINGLA – Pascal GATTO
- **La Commission Assainissement** : Anne Cros – Aurélien VIALA – Laurent LAMARRE
- **La Commission entretien du Patrimoine et des bâtiments communaux, Environnement, Histoire & Traditions** : Catherine AUDIRAC IUNG - Séverine Valentin – Jean-Marie SINGLA – Laurent LAMARRE
- **La Commission Affaires Scolaires & Action Sociale** : Catherine AUDIRAC IUNG – Gaëlle CHOQUER – Josiane LEONZI
 - **Gestion du Cimetière** : Josiane LEONZI
- **La commission Développement Economie Locale** : Anne CROS – Gaëlle CHOQUER
- **La commission Communication, Informations municipales** : Gaëlle CHOQUER – Catherine AUDIRAC IUNG
- **Renouvellement Commission Communales des Impôts Directs**

Elle est constituée du Maire ou d'un adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. La commune doit proposer une liste en nombre double, soit de 24 noms à la

DGFIP. L'assignation définitive des commissaires est faite par le responsable de la DGFIP.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Affaissement d'un mur

Un mur de 3 m 50 x 2 m, en pierres sèches, s'est effondré au bout des Jardins, derrière la Mairie. A refaire rapidement.

Devis fourni : 2 620 Euros (pierres fournies par le client)

Glissement de terrain au Mas Guiral

Risques d'affaissement. A faire avant l'hiver.

Devis 2000 Euros

Pose des Compteurs LINKY sur la commune

Les habitants ont été contactés par ENEDIS pour la pose des compteurs. Une conseillère demande si la mairie peut intervenir. Il lui est précisé qu'une délibération du conseil municipal du mandat précédent refuse par principe le déclassement des compteurs sur le territoire de la commune, mais respecte le choix de chaque administré titulaire d'un abonnement.

Permanence des Conseillers municipaux en Mairie

Elles se tiendront, à partir du mois de septembre, le 1^{er} samedi du mois de 10 heures à midi.

Salle des fêtes

Sa location sera gratuite pour toutes les associations de la commune.

Il sera demandé un chèque de caution de 200 euros.

Pour les habitants de la commune, le montant de location de la salle est fixé à 80 euros (les produits d'entretien, pour la remise en état, sont fournis)

La clé est à prendre et à rendre à la Mairie.

L'usage de la salle est gratuit pour les adolescents de la commune accompagnés d'un adulte responsable.

Nom des rues de Martrin

Une étude avait déjà été faite avec l'aide d'Elian TAVERNIER. Les noms ont été définis majoritairement en fonction de l'histoire de la commune.

En ce qui concerne la matérialisation le choix s'est porté sur des plaques en gré et céramiques, entre 47 et 59 euros l'unité (suivant quantités). Il y a 22 plaques à poser. Elles sont garanties 10 ans. La pose peut être assurée par l'artisan : 29 euros par plaque.

Il est décidé de faire une demande de devis concernant 22 plaques, pose non comprise.

Demande écrite de Mr Martin SCHILTMANS au nouveau Conseil Municipal

Mr. SCHILTMANS ayant souhaité faire paraître son courrier par voie de presse, Mme le Maire se réserve le droit de répondre de la même façon, dans les jours qui viennent.

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 59